



Administration communale
de
NOMMERN

CONVOCAATION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **mercredi, le 1^{er} juillet 2020 à 19.30 heures** dans la salle des fêtes au 1^{er} étage du bâtiment école/mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

En séance publique :

1. Approbation du projet avec devis pour le renouvellement du captage-source à Oberglabach (SCC-509-05) ;
2. Approbation de l'organisation scolaire pour l'année scolaire 2020/2021
3. Approbation du plan d'aménagement particulier « Auf der Kehr » à Oberglabach
4. Fixation des taux de l'impôt foncier pour l'année 2021
5. Fixation du taux multiplicateur de l'impôt commercial pour l'année 2021
6. Approbation d'un contrat de concession funéraire
7. Approbation de conventions de servitudes dans le cadre de la pose de la conduite d'eau intercommunale « Filano »
8. Approbation de titres de recettes 2019
9. Approbation du devis pour la mise en place de protections solaires extérieures au niveau de l'aire de jeux de la maison relais à Nommern
10. Approbation du devis pour la remise à niveau de la sécurité des bâtiments scolaires à Nommern
11. Projet d'aménagement de places de stationnement dans la rue principale à Cruchten (en face des maisons 2 resp. 4)
 - a. Approbation du projet avec devis
 - b. Approbation d'un crédit budgétaire spécial

Nommern, le 24 juin 2020

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal
Laurent REILAND
(contreseing art. 74 LC)

le bourgmestre
John MÜHLEN

